

LA RECONNAISSANCE D'UNE MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE



Formation compétente

Formation plénière



Agents concernés

- Stagiaires affiliés au régime spécial CNRACL
- Titulaires affiliés au régime spécial CNRACL

Dans quel cas saisir le conseil médical départemental ?

- **Maladie désignée par un tableau** de maladie professionnelle du CSS¹ ne remplissant pas l'ensemble des conditions fixées par ledit tableau
- **Maladie non inscrite aux tableaux** des maladies professionnelles du CSS¹

EXEMPLES

➤ Conditions fixées par les tableaux de maladie professionnelle

Libellé de la maladie

Durée d'exposition²

Délai de prise en charge³

Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer la maladie

➤ Maladie hors tableau

Lombalgie chronique

Syndrome anxio-dépressif

N'hésitez pas à consulter régulièrement cette fiche
qui est susceptible de faire l'objet de mises à jour.

¹ Code de la sécurité sociale

² Période au cours de laquelle l'agent a exercé les travaux susceptibles de provoquer la maladie

³ Période entre la fin de l'exposition au risque et la constatation médicale de la maladie



Les pièces à transmettre :

	obligatoire	facultative
<ul style="list-style-type: none">Le formulaire de saisine	✓	
<ul style="list-style-type: none">Une copie de la déclaration administrative établie par l'agent indiquant pour quelle(s) pathologie(s) il souhaite une reconnaissance d'imputabilité au service	✓	
<ul style="list-style-type: none">Une copie du rapport hiérarchique établi par l'autorité territoriale	✓	
<ul style="list-style-type: none">Une copie du certificat médical initial indiquant la maladie en cause et la date de la première constatation médicale	✓	
<ul style="list-style-type: none">Un pli confidentiel contenant un rapport du médecin du travail (pathologie en cause, avis relatif à la demande...)	✓	
<ul style="list-style-type: none">Une copie des autres certificats médicaux indiquant les lésions, s'il y en a		✓
<ul style="list-style-type: none">Un pli confidentiel contenant une copie des pièces médicales (comptes-rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, protocoles de soins...) en rapport avec l'affection en cause et/ou administratives que l'agent souhaite transmettre à l'appui du dossier		✓
<ul style="list-style-type: none">Un descriptif des produits (fiches données sécurité)⁴		✓
<ul style="list-style-type: none">Un pli confidentiel contenant une copie des documents établis par un médecin agréé (si la collectivité a sollicité l'avis d'un tel médecin)	✓	
Pour les affections désignées par un tableau de maladie professionnelle du CSS⁵ :		
<ul style="list-style-type: none">Un pli confidentiel contenant une copie des pièces médicales exigées par ledit tableau (ex : arthroscanner, IRM, EMG...)	✓	

⁴ Si la maladie est consécutive à l'utilisation d'un produit (exemple : le cas d'une allergie à un produit utilisé)

⁵ Code de la sécurité sociale